



Formation

Bail commercial : cession et vente du local commercial

Cette formation est également disponible en intra
Cette formation est incluse dans le Pass Avocat

La cession du bail ou des murs commerciaux obéit à un régime juridique complexe qui a été rénové en partie par la loi Pinel. Il est donc essentiel de mesurer avant toute cession, ses impacts juridiques, financiers et fiscaux, afin d'assurer la sécurité juridique des parties et la protection de leurs intérêts.

2020

 Tarif 945.00€ HT

 Réf. KIBX0013

 Durée 1 jour

 Ville(s)

 Prochaines sessions :

Objectifs

- Effectuer les formalités préalables à la cession
- Sécuriser les clauses essentielles de l'acte de cession du bail ou des murs à la lumière de loi Pinel
- Mesurer l'impact fiscal et financier de la cession

Programme

Tarif spécial Associations et Collectivités de moins de 40 000 habitants : bénéficiez de 20% de remise avec le code TARIF-COLLECTIVITE à renseigner au moment de votre inscription.

La cession du bail commercial

- Le droit de céder le bail commercial
- La distinction entre la cession de bail avec le fonds de commerce et la cession de bail seule
- Les formalités de la cession

Les différentes clauses de l'acte de cession

La clause d'agrément

Le recours à un acte notarié

L'enregistrement de l'acte

L'imposition du cédant

- L'existence d'un droit de préemption

Pour le bailleur

Des communes

- Les apports de la loi Pinel

Limitation dans le temps de la clause de solidarité cédant/cessionnaire

États des lieux d'entrée et de sortie des locaux

Droit de préférence des locataires

- L'irrégularité de la cession

Sanctions

Possibilité d'une régularisation postérieure

La vente des murs commerciaux

- L'apport de la loi Pinel : d'un droit contractuel à un droit légal de préemption au profit du locataire commerçant
- Les locaux concernés

Notification du locataire : forme, irrespect et sanctions

Option du locataire : acceptation, possibilité d'insérer une clause suspensive, délai à respecter

- Les exceptions prévues par l'article L 145-46-1 du Code de commerce

Exclusion du droit de préemption

Débat : opacité des exceptions

- La renonciation au droit de préemption
- Le non-respect du droit de préemption et les sanctions

Public

Directeurs, responsables et collaborateurs des services juridiques et immobiliers, avocats, notaires, gestionnaires

Partenaire(s)



Lieu et accès



Dalloz formation
45, rue Liancourt - 75014 Paris
01 40 64 13 00

En bus (28, 38, 58, 68, 88, 91)

En métro (Denfert Rochereau : lignes 4 et 6,
Gaîté : ligne 13)

En RER (Denfert Rochereau : ligne B) et à pied
depuis la gare Montparnasse

Formations dans le même domaine

Absentéisme des agents
publics et politique
locale de maintien dans
l'emploi

Abus de position
dominante : maîtriser les
risques

Accidents du travail et
maladies
professionnelles

Par courrier :
Daloz Formation 45, rue Liancourt
75014 PARIS

Par email :
inscription@dalloz.fr

Par fax :
01 40 64 54 69

Formation : Bail commercial : cession et vente du local commercial

Je m'inscris à la session :

SOCIÉTÉ	PARTICIPANT	RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION
Raison sociale _____	Mme M.	Mme M.
Adresse _____	Nom _____	Nom _____
Code postal _____	Prénom _____	Prénom _____
Ville _____	Fonction _____	Fonction _____
Fax _____	Tél _____	Tél _____
SIRET _____	Fax _____	Fax _____
Code NAF _____	E-mail _____	E-mail _____
ADRESSE DE FACTURATION (si différente de votre société)		
Contact _____	Raison sociale _____	Tél _____
Adresse _____	Code postal _____	Fax _____
Code NAF _____	Ville _____	SIRET _____

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Total prix € HT : 945.00

Total prix € TTC (TVA en vigueur 20%) : 1,134.00

J'effectue mon règlement par virement bancaire Compte BNP Paribas 30004 01328 00013193945 04

J'effectue mon règlement par chèque à l'ordre de DALLOZ FORMATION à réception de la facture

Inscription dans le cadre de mon Pass Avocat sans droit d'inscription supplémentaire

N° du Pass _____

Je note que les informations recueillies par Dalloz Formation, membre du groupe Lefebvre Sarrut à partir de ce formulaire sont nécessaires au traitement de ma demande. En soumettant ce formulaire, j'accepte que le groupe Lefebvre Sarrut collecte et utilise les données personnelles que je viens de renseigner dans ce formulaire, dans le but de gérer mes demandes, commandes et abonnements et de constituer un fichier client.

En cochant cette case, j'accepte de recevoir des prospections commerciales en lien avec mes centres d'intérêts, et j'ai connaissance que mes données pourront être diffusées aux sous-traitants (prestataires et partenaires) et personnes ayant en charge l'exécution de ces opérations.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de vos données à caractère personnel, et d'un droit d'opposition et de limitation du traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant, à l'adresse suivante privacyformation@lefebvre-sarrut.eu, Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité.

Consultez nos mentions légales sur www.dalloz-formation.fr

À
Le

J'ai lu, compris et accepté les conditions générales consultable sur www.dalloz-formation.fr
Signature et cachet de l'entreprise

Dalloz Formation - SAS au capital de 1.000 € - 822 133 518 R.C.S. PARIS - NAF 8559B - SIRET 822 133 518 00016 - TVA 93 822133518
Déclaration d'activité formation n°11 75 33961 75

Les informations collectées par le présent document sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement informatique.
Sur simple demande, nous vous fournirons votre fiche.

Conditions générales de vente consultables en intégralité sur : www.dalloz-formation.fr [Rappel des conditions d'annulation](#). En cas d'annulation de sa participation par le client entre 15 et 4 jours ouvrés avant la date de début de la formation, Dalloz formation facturera 50% du prix non remis de la formation. Si l'annulation intervient dans les 3 jours qui précèdent la date de formation, Dalloz lui facturera 100% du prix non remis.